



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cancers rares du péritoine

Question écrite n° 16834

Texte de la question

M. Jean-Michel Mis attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le devenir des personnes atteintes de cancers rares du péritoine. Les tumeurs rares du péritoine ont des caractéristiques cliniques, diagnostiques et thérapeutiques spécifiques ce qui nécessite une approche multidisciplinaire avec des équipes formées et spécialisées. Depuis près de 10 ans, la structuration du réseau national de prise en charge des tumeurs rares du péritoine (RENAPE) et la dynamique de réseau qui l'accompagne ont contribué à garantir à chaque patient une offre de proximité dans l'accès à l'expertise médicale quel que soit son lieu de traitement tout en constituant des atouts majeurs en matière de recherche, confirmant le leadership international des équipes françaises dans le domaine de l'innovation de la prise en charge des carcinomes péritonéaux primitifs et secondaires. Il semblerait que cette organisation ait permis des avancées très importantes, pour les patients atteints par ces pathologies, ayant permis de diviser par trois le délai de prise en charge et de proposer des solutions thérapeutiques efficaces à des malades. Or la direction du groupement hospitalier Lariboisière a annoncé le 31 octobre 2018 la fermeture d'un centre de référence de l'hôpital Lariboisière pour des motifs économiques liés à des décisions stratégiques de réduction du nombre de lits de cet établissement. La fermeture de ce centre suscite beaucoup d'inquiétudes chez les patients atteints de cancers rares du péritoine qui ont été, jusqu'au 31 octobre 2018, pris en charge par le service de ce centre de référence. Selon l'association de lutte contre les maladies rares du péritoine (AMARAPE), la suppression de ce service fragiliserait l'ensemble de l'organisation du réseau avec des conséquences graves pour tous les patients en termes de diagnostic, de prise en charge, de soins et de suivi. Par ailleurs, cette suppression porterait atteinte à la logique de soins des différents plans cancer alors que ce centre répond à tous les objectifs en matière de santé publique depuis près de 10 ans. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour que l'offre de soins, notamment en matière de lutte contre le cancer, soit assuré pour les personnes atteintes de cancers rares du péritoine.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations stratégiques 2014 - 2019 du groupe hospitalier Saint Louis - Lariboisière - Fernand Widal (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - AP-HP), l'activité de chirurgie digestive du groupe a été réorganisée. La cancérologie digestive a ainsi été concentrée sur le site de l'hôpital Saint Louis. L'organisation médicale de la chirurgie digestive du groupe hospitalier est désormais bi-site et l'équipe formée aux prises en charge spécifiques reste sur le groupe hospitalier. Ce schéma, bien connu depuis plusieurs années, s'est mis en place avec une continuité des consultations assurée à Lariboisière. Conformément à ce qui était prévu, la prise en charge chirurgicale des patients se fait désormais sur le site de Saint-Louis. Ainsi, la continuité des prises en charge, et le suivi des patients pour les tumeurs rares du péritoine sont garantis. Le président de la commission médicale d'établissement, le Pr Garabédian, et le directeur général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris suivent avec vigilance cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Mis](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16834

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1294

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7187